

## SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

Procès-verbal de la séance tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 4 octobre 2021 à 19 h, conformément aux dispositions des décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste, le directeur général adjoint et trésorier Marco Pilon et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

## **21-10-818 Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 4 octobre 2021 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

4.10 Calendrier des séances 2021 / Modifications

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

### *Minute de réflexion*

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

#### **2. Adoption des procès-verbaux**

2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 20 septembre 2021 ainsi que séance extraordinaire du 27 septembre 2021

#### **3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**

3.1 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 27 septembre 2021

3.2 Période de questions

#### **4. Affaires du Conseil**

4.3 Nomination du maire suppléant / Mois d'octobre, novembre et décembre 2021 ainsi que janvier et février 2022

4.4 Appui au Conseil de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud / Démarche de mise à jour du plan métropolitain d'aménagement et de développement

4.5 Demande à EXO / Modifications au réseau d'autobus / Secteur de la Gare

4.6 Appui / Campagne Noeudvembre

4.7 Société canadienne du cancer / Recherche sur le cancer du sein / Aide financière

4.10 Calendrier des séances 2021 / Modifications

#### **5. Greffe et affaires juridiques**

5.1 Commission municipale du Québec / Exemption de taxes foncières / Musée régional de Vaudreuil-Soulanges

5.2 Acquisition / Partie des lots 5 969 717 et 5 960 387 / Rue Joseph-Carrier / Voie cyclable / Autorisation de signature

5.3 Inscription / Avis de détérioration / Lot 1 546 422 / 71, rue Galt

- 5.5 Acquisition / Partie du lot 1 546 274 / Voie cyclable / 171-173, rue Valois / Autorisation de signature
- 5.6 Acquisition / Partie du lot 1 546 266 / Voie cyclable / 181, rue Valois / Autorisation de signature
- 5.7 Acquisition / Partie du lot 1 546 265 / Voie cyclable / 187, rue Valois / Autorisation de signature
- 5.8 Acquisition / Partie du lot 1 546 330 / Voie cyclable / 151, rue Valois / Autorisation de signature
- 5.9 Acquisition / Partie du lot 1 546 276 / Voie cyclable / 161, rue Valois / Autorisation de signature

## **6. Finances et trésorerie**

- 6.1 Dépôt de liste des comptes – échéances du 20 août et du 3 septembre 2021
- 6.2 États comparatifs des revenus et dépenses
- 6.3 Dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière 2022-2023-2024
- 6.4 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1808 / Travaux de construction / Virage à gauche vers la rue d'Orléans à partir du boulevard de la Gare

## **7. Ressources humaines**

- 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
- 7.2 Service des travaux publics / Réévaluation de poste / Contremaître-Mécanique / Nouvelle appellation
- 7.3 Service des travaux publics / Nomination / Chef – Mécanique
- 7.4 Service des loisirs et de la culture / Promotion / Chef de section – Services au public
- 7.5 Service des loisirs et de la culture / Nomination / Bibliothécaire
- 7.6 Service des loisirs et de la culture / Affectation temporaire / Chef de section – Services au public
- 7.7 Service des loisirs et de la culture / Contrat individuel de travail / Bibliothécaire / Autorisation signature
- 7.8 Service des travaux publics / Embauche / Chef de division – Entretien des espaces verts et des aires récréatives
- 7.9 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier régulier saisonnier
- 7.10 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier régulier saisonnier
- 7.11 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier régulier saisonnier
- 7.12 Service des travaux publics / Contrat individuel de travail / Contremaître – Déneigement / Autorisation de signature
- 7.13 Service des loisirs et de la culture / Modifications complémentaires à la structure organisationnelle
- 7.14 Comité de santé et sécurité du travail / Pompiers / Réunion du 2 septembre 2021

## **8. Communications**

## **9. Informatique et géomatique**

- 9.1 Octroi de contrat / 401-120-21-12 / Mise à niveau / Téléphonie IP

## **10. Sports et loisirs**

- 10.1 Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil / Inscriptions / Camp de jour 2021 / Remboursement
- 10.2 Association de la balle-molle mineure La Presqu'île / Inscriptions / Saison 2021 / Remboursement
- 10.3 Club de natation Les Citadins / Inscriptions / Saison 2020-2021 / Remboursement

- 10.4 Club de tennis de Vaudreuil-Dorion / Inscriptions / Saison 2021 / Remboursement
- 10.5 Club de soccer FC Trois-Lacs / Inscriptions / Saison 2021 / Remboursement
- 11. Culture et vie communautaire**
  - 11.1 Retrait / Entente de partenariat / Institut national de la recherche scientifique (INRS) / Observatoire des médiations culturelles (OMEC)
  - 11.2 Accréditation d'organismes / Politique de reconnaissance et de soutien des organismes culturels, sportifs et communautaires
- 12. Protection publique**
  - 12.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-48 / Fourniture d'un camion autopompe pour le Service de sécurité incendie
- 13. Travaux publics**
  - 13.2 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-64 / Fourniture d'une pelle hydraulique
  - 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-67 / Démolition du bâtiment situé au 2145, boulevard de la Cité-des-Jeunes
  - 13.4 Circulation / Retrait de l'arrêt obligatoire / Aménagement d'une traverse piétonnière surélevée / Avenue De La Boursodière
  - 13.5 Demande / MTQ / Autorisation / Ajout d'un poteau pour installer de l'éclairage / Route De Lotbinière
  - 13.7 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-74 / Fourniture et installation de garde-corps et d'équipements de sécurité pour les toits de certains bâtiments municipaux
- 14. Eaux**
- 15. Génie**
  - 15.1 Ordre de changement n° 16 / Appel d'offres n° 401-110-20-R1731.03 / Entrepreneur général / Travaux de construction de conduites collectrices sanitaires et d'une station de pompage dans le secteur de la Gare / Règlement n° 1731
  - 15.2 Ordres de changement n°s 1 à 3 / Appel d'offres n° 401-110-21-R1800.01 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable le long de la rue Durocher et d'une partie des rues Bourget, Viau et du Chanoine-Groulx et réhabilitation de la surface de roulement de la rue Durocher
  - 15.3 Ordres de changement n°s 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-21-R1800.03 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable hors chaussée le long de la rue Ouimet entre les rues Briand et Leclerc
  - 15.5 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final / Appel d'offres n° 401-110-21-71 / Services professionnels / Ingénierie, environnement et contrôle qualitatif des matériaux pour divers projets d'infrastructures
- 16. Aménagement du territoire**
  - 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 8 septembre 2021
  - 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 8 septembre 2021
  - 16.9 Dérogation mineure / 149, rue Vivaldi / Localisation d'une piscine hors terre en cour avant secondaire / Lot 4 429 705 / Zone H1-633 / CCU n° 21-09-125
  - 16.11 Usage conditionnel / 115, route De Lotbinière, locaux 100 et 200 / Organisations civiques et amicales dans la zone H3-721 / Lot 1 545 810 / Zone H1-633 / CCU n° 21-09-127
  - 16.14 PIIA / 170, boulevard Harwood / Enseignes à plat au mur et sur poteau / Lot 5 331 682 / Zone C2-708 / CCU n° 21-09-130

- 16.16 Modification au PIIA / 35, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Construction d'un bâtiment commercial / Lot 6 351 787 / Zones C3-226 et C3-219
- 16.18 Ordre de changement n° 4 / Appel d'offres n° 401-110-21-46 / Entrepreneur général / Travaux de réaménagement du parc Lorne-Worsley

**17. Environnement**

- 17.1 Proclamation / Année du Jardin 2022

**18. Réglementation**

- 18.1 Adoption de premier projet / Règlement 1275-300 / Stationnement dans la cour avant / 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril / Véhicule-outil pour le déneigement
- 18.2 Avis de motion / Règlement 1275-300 / Stationnement dans la cour avant / 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril / Véhicule-outil pour le déneigement
- 18.3 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement 1806-03 / Stationnement (RMH 330) / Dispositions relatives aux interdictions de stationnement et d'arrêt sur l'avenue André-Chartrand et les rues du Chanoine-Groulx, Durocher, Marquis, des Muguets, Ouimet, Valois et Viau
- 18.4 Adoption / Règlement n° 2005-11 / Fonds de roulement
- 18.5 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1771-01 / Chiens / Parc nature Harwood
- 18.6 Adoption / Règlement n° 1275-298 / Zonage / Modification de certaines dispositions de la grille des usages et normes de la zone I1-131 qui sont autorisés dans la classe d'usage « Industrie mixte (I2) »

**19. Direction générale**

- 19.1 Autorisations de la Direction générale

**20. Période de questions – Élus**

**21. Période de questions – Citoyens**

**22. Levée de la séance**

« ADOPTÉE »

**21-10-819 Adoption des procès-verbaux**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes :

- assemblée publique de consultation du 20 septembre 2021;
- séance ordinaire du 20 septembre 2021;
- séance extraordinaire du 27 septembre 2021.

« ADOPTÉE »

**21-10-820 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 27 septembre 2021**

Le maire Guy Pilon mentionne que le Conseil a tenu une séance extraordinaire le 27 septembre 2021 et invite le directeur général Olivier Van Neste à en résumer les décisions prises.

**21-10-821 Période de questions**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**21-10-822 Nomination du maire suppléant / Mois d'octobre, novembre et décembre 2021 ainsi que janvier et février 2022**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseiller Monsieur François Séguin soit nommé maire suppléant pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2021 ainsi que janvier et février 2022.

« ADOPTÉE »

**21-10-823 Appui au Conseil de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud / Démarche de mise à jour du plan métropolitain d'aménagement et de développement**

CONSIDÉRANT la transmission à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'à l'ensemble de ses composantes, par la Couronne-Sud, au printemps 2021, d'un document énonçant 41 recommandations à l'approche des prochains travaux de révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

CONSIDÉRANT que la proposition de la Couronne-Sud repose sur un ensemble d'éléments fondamentaux, notamment la détermination d'objectifs ayant une incidence métropolitaine et le respect des différentes échelles de planification quant aux moyens à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs;

CONSIDÉRANT le dépôt, lors de la séance du 9 septembre 2021 du comité exécutif de la CMM, d'une démarche de mise à jour du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

CONSIDÉRANT que le cadre de référence proposé pour la mise à jour du PMAD selon un horizon 2042, ainsi que le processus de collaboration entre les différentes composantes et partenaires afin de réaliser les travaux, tels que proposés dans la démarche, ne répondent pas aux recommandations formulées par la Couronne-Sud, en plus de laisser des questions sans réponse;

CONSIDÉRANT que la notion de « mise à jour » n'existe pas au sens de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la CMM était dans l'obligation d'entamer la révision du PMAD depuis le 12 mars 2017, en suivant le processus qui y est prévu dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'après avoir observé et composé avec les effets concrets du PMAD sur le terrain depuis 2010, l'ensemble de la région métropolitaine est en droit de s'attendre à un exercice de révision complet;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-09-22-634 adoptée par le Conseil de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la résolution 2021-09-22-634 adoptée par le Conseil de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud;

DE RÉCLAMER que la CMM modifie, avec le concours des cinq secteurs qui la composent, la démarche de travail proposée en vue de réviser le Plan métropolitain d'aménagement et de développement, pour la rendre plus inclusive et respectueuse de ses composantes, et la dépose de nouveau, avant la détermination d'un échéancier de travail détaillé;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au secrétariat de la CMM.

« ADOPTÉE »

**21-10-824 Demande à EXO / Modifications au réseau d'autobus / Secteur de la Gare**

CONSIDÉRANT que la Ville a demandé à EXO en 2017 d'évaluer la possibilité de déplacer le terminus d'autobus de la gare Dorion afin de diminuer le nombre d'autobus qui doivent circuler dans le secteur résidentiel autour de la gare;

CONSIDÉRANT qu'EXO a étudié la proposition de la Ville en 2018;

CONSIDÉRANT qu'en octobre 2019, EXO a informé la Ville qu'elle ne donnerait pas suite à la demande de déplacer le terminus d'autobus situé à la gare Dorion;

CONSIDÉRANT qu'EXO, dans ses recommandations lors de la présentation de ce refus, proposait d'intégrer les problématiques soulignées par la Ville à la refonte des réseaux;

CONSIDÉRANT qu'EXO consulte actuellement les villes et les citoyens concernant la refonte des réseaux;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville réitère sa demande à EXO d'apporter des modifications au réseau d'autobus pour limiter la circulation des autobus dans le secteur de la gare Dorion.

« ADOPTÉE »

**21-10-825 Appui / Campagne Noeudvembre**

CONSIDÉRANT qu'annuellement 4 300 Québécois reçoivent un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 en meurent de cette maladie;

CONSIDÉRANT que 12 Québécois par jour reçoivent un diagnostic du cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT que PROCURE est un organisme de bienfaisance dans la lutte contre le cancer de la prostate qui sensibilise, soutient et informe les personnes concernées par cette maladie ainsi qu'il promeut et contribue au financement de la recherche de classe mondiale;

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser la population de Vaudreuil-Dorion au dépistage du cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT que la campagne de financement «Nœudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville déclare le 19 novembre La journée Vaudreuil-Dorion de la sensibilisation au cancer de la prostate « Noeudvembre »;

D'APPUYER PROCURE et sa campagne de financement « Nœudvembre » en illuminant en bleu le monument *Je Suis...* le 19 novembre 2021.

« ADOPTÉE »

**21-10-826 Société canadienne du cancer / Recherche sur le cancer du sein / Aide financière**

CONSIDÉRANT la demande formulée par la Société canadienne du cancer pour la recherche sur le cancer du sein;

CONSIDÉRANT que le cancer du sein est le plus répandu chez les Canadiennes et qu'il est la deuxième principale cause de décès par cancer chez les femmes;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit octroyé à la Société canadienne du cancer pour la recherche sur le cancer du sein.

« ADOPTÉE »

**21-10-827 Calendrier des séances 2021 / Modifications**

CONSIDÉRANT la résolution 20-11-828 prévoyant le calendrier des séances pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT la proclamation de l'élection sans opposition des candidats aux postes de maire et de conseillers des districts 1 à 5, 7 et 8;

CONSIDÉRANT que ces personnes sont ou seront sous peu assermentées;

CONSIDÉRANT l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le calendrier des séances de l'année en cours afin de permettre la tenue de séances supplémentaires au mois de novembre;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient ajoutées au calendrier des séances de 2021 les séances ordinaires des 18 octobre, 1<sup>er</sup> et 15 novembre 2021;

QUE la séance du 22 novembre 2021 soit retirée du calendrier.

« ADOPTÉE »

**21-10-828 Commission municipale du Québec / Exemption de taxes foncières / Musée régional de Vaudreuil-Soulanges**

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale doit consulter la Ville avant de se prononcer sur une demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes;

CONSIDÉRANT que le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges a demandé une reconnaissance à cette fin à la Commission municipale du Québec;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Commission municipale du Québec soit informée que la Ville ne s'objecte pas à la demande déposée dans le dossier CMQ-57550-003.

« ADOPTÉE »

**21-10-829 Acquisition / Partie des lots 5 969 717 et 5 960 387 / Rue Joseph-Carrier / Voie cyclable / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une voie cyclable hors rue au sud-est de la rue Joseph-Carrier afin d'assurer une connectivité avec l'avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT que pour réaliser le projet, il y a lieu de procéder à l'acquisition d'une partie des lots 5 969 717 et 5 960 387, d'une superficie approximative totale de 62,6 mètres carrés, le tout conformément au plan préparé par Mathieu Benoit Gagnon, technicien en génie civil, en date du 16 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que les propriétaires des lots, Les immeubles 101 Joseph-Carrier inc. et Les immeubles 111 Joseph-Carrier inc., consentent à leur cession en faveur de la Ville pour une valeur de 323 \$ par mètre carré représentant un montant total approximatif de 20 219,80 \$, excluant les taxes applicables, le tout suivant un consentement à cession signé en date du 15 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que l'article 2 de la Loi sur les travaux municipaux, chapitre T-14, prévoit qu'une municipalité peut procéder par résolution pour ordonner des travaux;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition d'une partie des lots 5 969 717 et 5 960 387 d'une superficie approximative totale de 62,6 mètres carrés et que le maire et le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville ordonne les travaux de construction du prolongement de la piste cyclable de la rue Joseph-Carrier sur les immeubles 5 969 717 et 5 960 387.

« ADOPTÉE »

**21-10-830 Inscription / Avis de détérioration / Lot 1 546 422 / 71, rue Galt**

CONSIDÉRANT que le bâtiment sis sur le lot 1 546 422, correspondant au 71, rue Galt, présente un manque d'entretien important, et ce, depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que cette situation contrevient au Règlement n° 1787 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite notamment se prévaloir des dispositions des articles 145.41 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier ou la greffière adjointe soit mandaté de transmettre au propriétaire du 71, rue Galt un avis écrit lui indiquant les travaux à effectuer pour rendre le bâtiment conforme aux normes et mesures prévues par le Règlement n° 1787 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments, lequel comprendra notamment la liste des travaux à réaliser dans un délai de 60 jours, et à signer tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QU'à défaut pour le propriétaire d'effectuer ces travaux dans le délai requis, le Conseil mandate le greffier pour procéder à l'inscription au Registre foncier d'un avis de détérioration sur le lot 1 546 422 relatif au 71, rue Galt.

« ADOPTÉE »

**21-10-831 Acquisition / Partie du lot 1 546 274 / Voie cyclable / 171-173, rue Valois / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une voie cyclable sur la rue Valois afin d'assurer une connectivité sécuritaire avec l'avenue Marier;

CONSIDÉRANT que pour réaliser le projet, il y a lieu d'acquérir une partie du lot 1 546 274, d'une superficie de 68 mètres carrés, le tout conformément au plan préparé par Marie-Michelle Parent, arpenteur-géomètre, le 13 septembre 2021, dossier M27535-1-2;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot, Michel Chevrier, consent à la cession en faveur de la Ville de ladite partie de lot, pour un montant total de 11 600 \$ et une indemnité supplémentaire de 1 000 \$, le tout suivant un consentement signé en date du 28 septembre 2020;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession à intervenir pour l'établissement de la voie cyclable sur une partie du lot 1 546 274, ayant une superficie approximative de 68 mètres carrés, pour la somme totale de 12 600 \$, taxes applicables non comprises, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;



QUE la Ville s'engage à remettre un nouveau certificat de localisation au propriétaire après la publication de l'acte notarié au Registre foncier;

QUE la Ville s'engage à ses frais, pour et au nom du propriétaire, à présenter une demande de dérogation mineure afin de régulariser les éléments dérogatoires découlant de l'opération cadastrale;

QUE cette acquisition soit financée par le Règlement parapluie n° 1770.

« ADOPTÉE »

**21-10-832 Acquisition / Partie du lot 1 546 266 / Voie cyclable / 181, rue Valois / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une voie cyclable sur la rue Valois afin d'assurer une connectivité sécuritaire avec l'avenue Marier;

CONSIDÉRANT que pour réaliser le projet, il y a lieu d'acquérir une partie du lot 1 546 266, d'une superficie totale de 80 mètres carrés, le tout conformément au plan préparé par Marie-Michelle Parent, arpenteur-géomètre, le 13 septembre 2021, dossier M27535-1-2;

CONSIDÉRANT que la propriétaire du lot, Tania Crevier, consent à la cession en faveur de la Ville de ladite partie de lot, et ce, pour une valeur de 165 \$ par mètre carré représentant un montant total de 13 200 \$, le tout suivant un consentement signé en date du 19 août 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession à intervenir pour l'établissement de la voie cyclable sur une partie du lot 1 546 266, d'une superficie approximative de 80 mètres carrés, pour la somme de 13 200 \$, taxes applicables non comprises, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville s'engage à remettre un nouveau certificat de localisation au propriétaire après la publication de l'acte notarié au Registre foncier;

QUE la Ville s'engage à ses frais, pour et au nom du propriétaire, à présenter une demande de dérogation mineure afin de régulariser les éléments dérogatoires découlant de l'opération cadastrale;

QUE cette acquisition soit financée par le Règlement parapluie n° 1770.

« ADOPTÉE »

**21-10-833 Acquisition / Partie du lot 1 546 265 / Voie cyclable / 187, rue Valois / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une voie cyclable sur la rue Valois afin d'assurer une connectivité sécuritaire avec l'avenue Marier;

CONSIDÉRANT que pour réaliser le projet, il y a lieu d'acquérir une partie du lot 1 546 265, d'une superficie approximative totale de 75 mètres carrés, le tout conformément au plan préparé par Marie-Michelle Parent, arpenteur-géomètre, le 13 septembre 2021, dossier M27535-1-2;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot, Patrick Villeneuve, consent à la cession en faveur de la Ville de ladite partie lot, et ce, pour une valeur de 165 \$ par mètre carré représentant un montant total de 12 375 \$, le tout suivant un consentement signé en date du 28 septembre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession à intervenir pour l'établissement de la voie cyclable sur une partie du lot 1 546 265, ayant une superficie approximative de 75 mètres carrés, pour la somme de 12 375 \$, taxes applicables non comprises, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville s'engage à remettre un nouveau certificat de localisation au propriétaire après la publication de l'acte notarié au registre foncier;

QUE cette acquisition soit financée par le Règlement parapluie n° 1770.

« ADOPTÉE »

**21-10-834 Acquisition / Partie du lot 1 546 330 / Voie cyclable / 151, rue Valois / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une voie cyclable sur la rue Valois afin d'assurer une connectivité sécuritaire avec l'avenue Marier;

CONSIDÉRANT que pour réaliser le projet, il y a lieu d'acquérir une partie du lot 1 546 330, d'une superficie approximative totale de 24,8 mètres carrés, le tout conformément au plan préparé par Marie-Michelle Parent, arpenteur-géomètre, le 13 septembre 2021, dossier M27535-1-2;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot, District du Québec des Assemblées de la Pentecôte du Canada, consent à la cession en faveur de la Ville de ladite partie de lot, et ce pour une valeur de 183 \$ par mètre carré représentant un montant de 4 538,40 \$ et une indemnité supplémentaire de 1 000 \$, le tout suivant un consentement signé en date du 29 septembre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession à intervenir pour l'établissement de la voie cyclable sur une partie du lot 1 546 330, ayant une superficie de 24,8 mètres carrés, pour la somme totale de 5 538,40 \$ taxes applicables non comprises, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville s'engage à remettre un nouveau certificat de localisation après la publication de l'acte notarié au registre foncier;

QU'une exemption de fournir et maintenir deux cases de stationnement assimilables à celles prévues à l'article 2.2.16.1.1.4 du Règlement de zonage n° 1275, pour l'usage actuellement en cours, soit reconnu au bénéfice du propriétaire, le tout sans frais;

QUE cette acquisition soit financée par le Règlement parapluie n° 1770.

« ADOPTÉE »

**21-10-835 Acquisition / Partie du lot 1 546 276 / Voie cyclable / 161, rue Valois / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une voie cyclable sur la rue Valois afin d'assurer une connectivité sécuritaire avec l'avenue Marier;

CONSIDÉRANT que pour réaliser le projet, il y a lieu d'acquérir une partie du lot 1 546 276, d'une superficie de 88 mètres carrés, le tout conformément au plan préparé par Marie-Michelle Parent, arpenteur-géomètre, le 13 septembre 2021, dossier M27535-1-2;

CONSIDÉRANT que la propriétaire du lot, Nadia Elgrably, consent à la cession en faveur de la Ville de ladite partie de lot, et ce, pour une valeur de 165 \$ par mètre carré représentant un montant total 14 520 \$, le tout suivant un consentement signé en date du 3 septembre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession à intervenir pour l'établissement de la voie cyclable sur une partie du lot 1 546 276, ayant une superficie de 88 mètres carrés, pour la somme totale de 14 520 \$ taxes applicables non comprises, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville s'engage à remettre un nouveau certificat de localisation au propriétaire après la publication de l'acte notarié au Registre foncier;

QUE la Ville s'engage à ses frais, pour et nom du propriétaire, à présenter une demande de dérogation mineure afin de régulariser les éléments dérogatoires découlant de l'opération cadastrale;

QUE cette acquisition soit financée par le Règlement parapluie n° 1770.

« ADOPTÉE »

#### **21-10-836 Dépôt de liste des comptes – échéances du 20 août et du 3 septembre 2021**

Le Conseil prend acte du dépôt et paiement des listes des comptes suivantes :

- échéance du 20 août 2021 pour un montant de 4 886 499,15 \$;
- échéance du 3 septembre 2021 pour un montant de 2 238 384,37 \$.

#### **21-10-837 États comparatifs des revenus et dépenses**

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, le trésorier, M. Marco Pilon, FCPA, FCGA, OMA dépose au Conseil des états comparatifs des revenus et charges de la Ville pour les exercices 2020 et 2021, au 31 août, ainsi que des revenus et charges dont la réalisation est prévue pour l'exercice 2021 comparés à ceux apparaissant au budget 2021.

#### **21-10-838 Dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière 2022-2023-2024**

Le Conseil prend acte du dépôt, le 15 septembre 2021, du rôle triennal d'évaluation foncière pour les exercices financiers 2022-2023-2024 par la firme Évimbec Itée.

#### **21-10-839 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1808 / Travaux de construction / Virage à gauche vers la rue d'Orléans à partir du boulevard de la Gare**

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) approuvait, en date du 24 septembre 2021, le Règlement d'emprunt n° 1808 autorisant les travaux de construction du virage à gauche vers la rue d'Orléans à partir du boulevard de la Gare, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels des travaux d'éclairage et des feux de circulation dans ce secteur, les travaux de réhabilitation du boulevard de la Gare à partir de l'intersection avec la rue d'Orléans jusqu'au boulevard de la Cité-des-Jeunes incluant tous les travaux connexes en décrétant une dépense et un emprunt de 658 000 \$ à ces fins;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMH, soit 658 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le trésorier ou l'assistant-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

**21-10-840 Mouvement de main-d'œuvre**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 30 septembre 2021.

« ADOPTÉE »

**21-10-841 Service des travaux publics / Réévaluation de poste / Contremaître-Mécanique / Nouvelle appellation**

CONSIDÉRANT les modifications apportées aux rôle et responsabilités confiés au poste de contremaître – Mécanique;

CONSIDÉRANT que ces modifications justifient une révision de l'évaluation dudit poste;

CONSIDÉRANT que le poste de contremaître – Mécanique a fait l'objet d'une réévaluation réalisée conjointement par les représentants de l'Employeur et les représentants de l'Association des employés cadres le 20 septembre 2021;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'appellation du poste de contremaître – Mécanique soit renommée comme suit :

- chef – Mécanique;

QUE le salaire du poste de chef - Mécanique soit positionné à la classe 13 de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* en vigueur;

QUE la présente résolution ait préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* ou tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

**21-10-842 Service des travaux publics / Nomination / Chef – Mécanique**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 23 septembre 2021;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la nomination de M. Pierre-Luc Madore au poste régulier de chef – Mécanique au sein du Service des travaux publics soit autorisée, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, au salaire prévu à l'annexe B (classe 13 - échelon 4) de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés cadres*, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QUE M. Madore ait une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

QUE des souhaits de succès dans ses fonctions soient adressés à M. Madore.

« ADOPTÉE »

**21-10-843 Service des loisirs et de la culture / Promotion / Chef de section – Services au public**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 20 septembre 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation relative au salaire présentée à M<sup>me</sup> Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, par M<sup>mes</sup> Nancy Gervais, conseillère principale en ressources humaines, et Sabrina Lalonde, conseillère en acquisition de talents, datée du 20 septembre 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la promotion de M. Alexis Pilon-Boudreault au poste régulier de chef de section – Services au public au sein du Service des loisirs et de la culture, soit autorisée, et ce, à compter du 5 octobre 2021, au salaire prévu à l'annexe B (classe 14 - échelon 3) de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés cadres*, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QUE M. Pilon-Boudreault est réputé avoir complété sa période de probation de six mois;

QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Pilon-Boudreault.

« ADOPTÉE »

#### **21-10-844 Service des loisirs et de la culture / Nomination / Bibliothécaire**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 24 septembre 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la nomination de M<sup>me</sup> Marie-Christine St-Pierre au poste régulier de bibliothécaire au sein du Service des loisirs et de la culture soit autorisée, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, au salaire prévu à l'annexe B (classe 12 - échelon 1) de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés cadres*, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QUE M<sup>me</sup> St-Pierre ait une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE des souhaits de succès dans ses fonctions soient adressés à M<sup>me</sup> St-Pierre.

« ADOPTÉE »

#### **21-10-845 Service des loisirs et de la culture / Affectation temporaire / Chef de section – Services au public**

CONSIDÉRANT l'affectation temporaire du chef de section – Services au public au poste de chef de section – Technologies et information;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M<sup>me</sup> Annick Lemay, chef de division – Bibliothèque du Service des loisirs et de la culture, datée du 21 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT la recommandation relative au salaire présentée à M<sup>me</sup> Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, par M<sup>me</sup> Sabrina Lalonde, conseillère en acquisition de talents, en date du 24 septembre 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'affectation temporaire de M<sup>me</sup> Marie-Christine St-Pierre, bibliothécaire, au poste de chef de section – Services au public dans le cadre d'un remplacement pour la période comprise entre le 5 octobre 2021 et la date de retour du titulaire du poste ou au plus tard le 10 juillet 2022, au salaire prévu à « l'annexe B - classe 14 - échelon 1 » de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* en vigueur.

« ADOPTÉE »

**21-10-846 Service des loisirs et de la culture / Contrat individuel de travail /  
Bibliothécaire / Autorisation signature**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, le directeur général ainsi que le directeur du Service des loisirs et de la culture soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat individuel de travail à durée déterminée à intervenir entre la Ville et M<sup>me</sup> Cathalina Armbruster ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**21-10-847 Service des travaux publics / Embauche / Chef de division – Entretien des  
espaces verts et des aires récréatives**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 24 septembre 2021;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'embauche de M. Louis Fradette au poste régulier de chef de division – Entretien des espaces verts et des aires récréatives au sein du Service des travaux publics, soit autorisée, et ce, à compter du 29 novembre 2021, au salaire prévu à l'annexe B (classe 15 - échelon 6) de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés cadres*, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QUE M. Fradette ait une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Fradette.

« ADOPTÉE »

**21-10-848 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier régulier  
saisonnier**

CONSIDÉRANT la résolution 20-11-897;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Jean-Benoit Malenfant, contremaître – parcs, espaces verts et événements, datée du 21 septembre 2021;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Keven Demontigny soit confirmé dans son poste de journalier régulier saisonnier au sein du Service des travaux publics;

QUE des félicitations soient adressées à M. Demontigny.

« ADOPTÉE »

**21-10-849 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier régulier  
saisonnier**

CONSIDÉRANT la résolution 20-12-961;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Jean-Benoit Malenfant, contremaître – parcs, espaces verts et événements, datée du 21 septembre 2021;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Marc-Antoine Arpin soit confirmé dans son poste de journalier régulier saisonnier au sein du Service des travaux publics;

QUE des félicitations soient adressées à M. Arpin.

« ADOPTÉE »

**21-10-850 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier régulier saisonnier**

CONSIDÉRANT la résolution 19-05-449;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Christian Janelle, chef de division – Entretien des espaces verts et des aires récréatives, datée du 8 septembre 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Marco Lefebvre soit confirmé dans son poste de journalier régulier saisonnier au sein du Service des travaux publics;

QUE des félicitations soient adressées à M. Lefebvre.

« ADOPTÉE »

**21-10-851 Service des travaux publics / Contrat individuel de travail / Contremaître – Déneigement / Autorisation de signature**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, le directeur général ainsi que le directeur du Service des travaux publics soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat individuel de travail à durée déterminée à intervenir entre la Ville et M. John McDougall ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**21-10-852 Service des loisirs et de la culture / Modifications complémentaires à la structure organisationnelle**

CONSIDÉRANT la réflexion relative à la structure organisationnelle du Service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT l'importance d'apporter des modifications à ladite structure pour des raisons d'efficience;

CONSIDÉRANT la présentation réalisée au Conseil par M. Vincent Bastien, directeur du Service des loisirs et de la culture le 27 septembre 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la structure organisationnelle du Service des loisirs et de la culture ci-après décrite soit implantée graduellement au moment jugé opportun par la direction générale telle que présentée :

QUE l'appellation du poste de chef de section – Logistique soit renommée comme suit :

- chef de section – Logistique et projets spéciaux

QUE ledit poste relève désormais du directeur du Service des loisirs et de la culture;

QUE le poste de Régisseur – Plateaux et salles communautaires soit créé en date de la présente au sein de la division – Sports et loisirs et que le salaire octroyé pour ce poste soit positionné à la classe 12 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur, et ce, conformément à l'évaluation réalisée conjointement par les représentants de l'Employeur et de l'association des employés-cadres le 1<sup>er</sup> octobre 2021;

QUE ledit poste relève du chef de section – Logistique et projets spéciaux;

QUE les postes de concierges, surveillants-concierges et caissiers affectés à l'aréna soient désormais sous la responsabilité du Régisseur – Plateaux et salles communautaires;

QUE les postes suivants soient créés en date de la présente au sein de la division – Culture et vie communautaire :

- chef de section – Arts et culture;
- chef de section – Développement social et diversité;

QUE les salaires octroyés pour lesdits postes soient positionnés à la classe 13 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur, et ce, conformément aux évaluations réalisées conjointement par les représentants de l'Employeur et l'association des employés-cadres le 1<sup>er</sup> octobre 2021;

QUE lesdits postes relèvent du chef de division – Culture et vie communautaire;

QU'un poste d'agent de bureau soit désormais sous la responsabilité du chef de section – Arts et culture;

QU'un poste d'agent de bureau soit désormais sous la responsabilité du chef de section – Développement social et diversité;

QUE le poste de coordonnateur – Développement sociocommunautaire soit désormais sous la responsabilité du chef de section – Développement social et diversité;

QUE le poste de coordonnateur – Animation culturelle soit désormais sous la responsabilité du chef de section – Arts et culture;

QUE les postes de techniciens – Loisirs et culture sous la division – Culture et vie communautaire soient désormais sous la responsabilité du chef de section – Arts et culture;

QUE la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres, les conventions collectives de travail des employés cols blancs et cols bleus en vigueur et tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

**21-10-853 Comité de santé et sécurité du travail / Pompiers / Réunion du 2 septembre 2021**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et de sécurité du travail des pompiers tenue le 2 septembre 2021 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

**21-10-854 Octroi de contrat / 401-120-21-12 / Mise à niveau / Téléphonie IP**

CONSIDÉRANT le changement du modèle d'affaires de la téléphonie IP du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), anciennement CSPQ, prévu le 1<sup>er</sup> avril 2022 ainsi que le coût relié à ce changement;

CONSIDÉRANT que cette option est plus dispendieuse que la mise à niveau de notre système téléphonique actuel;



CONSIDÉRANT l'offre présentée par le fournisseur autorisé par le CAG, soit la firme Connex, pour la mise à niveau des équipements actuels, des licences, de l'installation et de la configuration de la téléphonie IP;

CONSIDÉRANT le devancement de cette dépense prévue au PQI 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'informatique et de la géomatique;

CONSIDÉRANT que l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes prévoit que la Ville puisse octroyer directement, sans nécessiter de processus d'appel d'offres, les contrats pour des biens et services vendus par le CAG;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre présentée par la firme Connex en date du 26 juillet 2021 pour la mise à niveau des équipements, des licences, de l'installation et de la configuration de la téléphonie IP énumérés à son offre de service, et ce, pour un montant n'excédant pas 55 645,66 \$, taxes applicables non comprises;

QUE ce contrat soit financé par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

**21-10-855 Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil / Inscriptions / Camp de jour 2021 / Remboursement**

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite encourager l'activité physique;

CONSIDÉRANT que la Ville a offert cet été des camps de jours sportifs, subventionnés en partie pour ses citoyens résidents;

CONSIDÉRANT que le Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil a également offert des camps d'été sportifs à la population;

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme de subventionner une partie des coûts reliés aux inscriptions des citoyens résidents de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité sports et loisirs;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les inscriptions aux camps sportifs Gymini soient subventionnées jusqu'à un maximum de 33 \$ par semaine d'inscription pour les citoyens résidents;

QUE les montants reliés à cette subvention pour les camps d'été 2021 lui soient remboursés, sur présentation de pièces justificatives;

QU'une somme de 9 973,28 \$ soit remboursée au Club de gymnastique Gymini pour les frais d'inscription de 135 enfants au camp de jour 2021, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

**21-10-856 Association de la balle-molle mineure La Presqu'île / Inscriptions / Saison 2021 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que l'Association de balle-molle mineure La Presqu'île a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 1 774 \$ soit remboursée à l'Association de balle-molle mineure La Presqu'île pour les frais d'inscription de 59 athlètes à la saison 2021, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

**21-10-857 Club de natation Les Citadins / Inscriptions / Saison 2020-2021 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club de natation Les Citadins a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 3 155,63 \$ soit remboursée au Club de natation Les Citadins pour les frais d'inscription de 42 athlètes à la saison 2020-2021, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

**21-10-858 Club de tennis de Vaudreuil-Dorion / Inscriptions / Saison 2021 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club de tennis de Vaudreuil-Dorion a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 3 009 \$ soit remboursée au Club de tennis de Vaudreuil-Dorion pour les frais d'inscription de 81 athlètes à la saison 2021, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

**21-10-859 Club de soccer FC Trois-Lacs / Inscriptions / Saison 2021 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club de soccer FC Trois-Lacs a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 53 426,25 \$ \$ soit remboursée au Club de soccer FC Trois-Lacs pour les frais d'inscription de 860 athlètes à la saison 2021, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

**21-10-860 Retrait / Entente de partenariat / Institut national de la recherche scientifique (INRS) / Observatoire des médiations culturelles (OMEC)**

CONSIDÉRANT la résolution 18-08-687 par laquelle la Ville confirme son adhésion formelle en tant que partenaire de l'équipe Observatoire des médiations culturelles (OMEC);

CONSIDÉRANT que les professionnels du Service des loisirs et de la culture ne possèdent pas l'expertise de M. Michel Vallée en matière de médiation culturelle et de développement des communautés et ne peuvent donc contribuer efficacement à l'avancement des connaissances relatives aux pratiques de médiation culturelle et à leurs enjeux sociopolitiques;

CONSIDÉRANT que malgré le désir de la Ville de poursuivre le travail colossal entamé par M. Vallée en médiation culturelle, il est préférable de céder notre rôle de partenaire et membre de l'OMEC à des chercheurs, visionnaires et praticiens de renom qui pourront y jouer un rôle actif;

CONSIDÉRANT que la Ville a le plus grand respect pour les travaux de l'OMEC et pour ses membres;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme son retrait de l'entente concernant le partenariat de recherche Équipe FRQSC « Observatoire des médiations culturelles » 2019-2023;

QUE la médiation culturelle va demeurer une pratique privilégiée pour la Ville de Vaudreuil-Dorion et que celle-ci continuera à suivre avec intérêt les recherches, les travaux et les formations de l'OMEC et s'inspirera des pratiques mises de l'avant par ce dernier.

« ADOPTÉE »

**21-10-861 Accréditation d'organismes / Politique de reconnaissance et de soutien des organismes culturels, sportifs et communautaires**

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes culturels, sportifs et communautaires en août 2019;

CONSIDÉRANT les demandes de reconnaissance soumises par des organismes du milieu;

CONSIDÉRANT les recommandations émises par le Comité consultatif pour la reconnaissance et le soutien des organismes;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'accréditation des organismes culturels, sportifs et communautaires suivants :

- Guides du Canada;
- Chœur classique Vaudreuil-Soulanges;
- Cercle des conteurs du Haut-Saint-Laurent;
- Une histoire de Chevaux inc.;
- L'Aiguillage;
- L'Atelier Paysan.

« ADOPTÉE »

**21-10-862 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-48 / Fourniture d'un camion autopompe pour le Service de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'un camion autopompe pour le Service de sécurité incendie, une soumission a été reçue et par la suite ouverte le 9 juillet 2021 immédiatement après 11 h,

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 14 juillet 2021 ;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Techno Feu inc., 105, rue Marie-Victorin, Saint-François-du-Lac (Québec), J0G 1M0, pour la fourniture d'un camion autopompe, et ce, pour un montant totalisant 1 078 060,21 \$, taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-21-48.

« ADOPTÉE »

**21-10-863 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-64 / Fourniture d'une pelle hydraulique**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture d'une pelle hydraulique, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 22 septembre 2021 après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-21-64;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Kubota Montréal, 18980, autoroute Transcanadienne, Montréal (Québec), H9X 3R1, pour la fourniture d'une pelle hydraulique, et ce, pour un montant de 74 091,17 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-21-64;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement remboursable sur dix ans.

« ADOPTÉE »

**21-10-864 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-67 / Démolition du bâtiment situé au 2145, boulevard de la Cité-des-Jeunes**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la démolition du bâtiment situé au 2145, boulevard de la Cité-des-Jeunes, six soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 24 septembre 2021 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-21-67;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence AM Démolition inc., 261, rue de la Presqu'Île, Charlemagne (Québec), J5Z 0B4, pour la démolition du bâtiment situé au 2145, boulevard de la Cité des Jeunes, et ce pour un montant de 103 477,50 \$ incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-21-67.

« ADOPTÉE »

**21-10-865 Circulation / Retrait de l'arrêt obligatoire / Aménagement d'une traverse piétonnière surélevée / Avenue De La Boursodière**

CONSIDÉRANT le rapport de surveillance policière à l'effet que l'arrêt obligatoire sur l'avenue De La Boursodière n'est plus requis en raison d'une très faible quantité de véhicule y circulant;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 15 septembre 2021 à l'effet d'aménager une traverse piétonnière et de retirer l'arrêt obligatoire au printemps 2022;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit décrété le retrait de l'arrêt obligatoire sur l'avenue De La Boursodière;

QUE soit mandaté à cette fin le Service des travaux publics de procéder aux modifications requises et d'en informer, le cas échéant, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**21-10-866 Demande / MTQ / Autorisation / Ajout d'un poteau pour installer de l'éclairage / Route De Lotbinière**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors de la réunion tenue le 15 septembre 2021 d'ajouter de l'éclairage sur la route De Lotbinière;

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'installer un poteau de bois avec luminaire de type « cobra » dans l'emprise de la route De Lotbinière pour améliorer l'éclairage à cet endroit;

CONSIDÉRANT le plan de localisation préparé à cette fin;

CONSIDÉRANT que la route De Lotbinière est sous la juridiction du ministère des Transports (MTQ);

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE demande soit faite au MTQ de procéder, à ses frais, à l'exécution des travaux d'installation d'un poteau de bois avec luminaire dans l'emprise de la route De Lotbinière.

« ADOPTÉE »

**21-10-867 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-74 / Fourniture et installation de garde-corps et d'équipements de sécurité pour les toits de certains bâtiments municipaux**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture et l'installation de garde-corps et d'équipements de sécurité pour les toits de certains bâtiments municipaux, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 28 septembre 2021 après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-21-74;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Les équipements JPB inc., 5552, rue Louis-Dumouchel, Montréal (Québec), H1K 5G2, pour la fourniture et l'installation de garde-corps et d'équipements de sécurité pour les toits de certains bâtiments municipaux, et ce, pour un montant de 54 756,84 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-21-74.

« ADOPTÉE »

**21-10-868    Ordre de changement n° 16 / Appel d'offres n° 401-110-20-R1731.03 /  
Entrepreneur général / Travaux de construction de conduites collectrices  
sanitaires et d'une station de pompage dans le secteur de la Gare /  
Règlement n° 1731**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 16 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de construction de conduites collectrices sanitaires et d'une station de pompage dans le secteur de la Gare - appel d'offres n° 401-110-20-R1731.03 » totalisant un montant de 17 638,53 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

**21-10-869    Ordres de changement n°s 1 à 3 / Appel d'offres n° 401-110-21-R1800.01 /  
Entrepreneur général / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable le long  
de la rue Durocher et d'une partie des rues Bourget, Viau et du  
Chanoine-Groulx et réhabilitation de la surface de roulement de la rue  
Durocher**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n°s 1 à 3 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux d'aménagement d'une voie cyclable le long de la rue Durocher et d'une partie des rues Bourget, Viau et du Chanoine-Groulx et réhabilitation de la surface de roulement de la rue Durocher - appel d'offres n° 401-110-21-R1800.01 » totalisant un montant de 4 050 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

**21-10-870    Ordres de changement n°s 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-21-R1800.03 /  
Entrepreneur général / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable hors  
chaussée le long de la rue Ouimet entre les rues Briand et Leclerc**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n°s 1 et 2 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux d'aménagement d'une voie cyclable hors chaussée le long de la rue Ouimet entre les rues Briand et Leclerc - appel d'offres n° 401-110-21-R1800.03 » totalisant un montant de 24 840,45 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

**21-10-871 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final / Appel d'offres n° 401-110-21-71 / Services professionnels / Ingénierie, environnement et contrôle qualitatif des matériaux pour divers projets d'infrastructures**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation et de pondération ainsi que la valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final contenus au document préparé par le chef de projets – Génie en date du 24 septembre 2021 qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public 401-110-21-71 à l'égard du projet cité en objet.

« ADOPTÉE »

**21-10-872 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 8 septembre 2021**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 8 septembre 2021.

« ADOPTÉE »

**21-10-873 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 8 septembre 2021**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 8 septembre 2021 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 21-09-119	3212, route Harwood / Nouvelle construction commerciale / Lot 5 306 034 / Zone C3-815
CCU n° 21-09-120	469, avenue Saint-Charles / Modification de l'enseigne sur poteau communautaire / Lot 2 437 636 / Zone C2-248
CCU n° 21-09-121	22700, chemin Dumberry, local 1 / Deux enseignes au mur / Lot 5 646 841 / Zone C3-123
CCU n° 21-09-122	1, avenue de la Fabrique, local 050 / Enseigne au mur / Lot 1 545 929 / Zone C2-707
CCU n° 21-09-123	391, route De Lotbinière / Rénovation extérieure d'un bâtiment résidentiel patrimonial / Lot 1 546 680 / Zone A-836
CCU n° 21-09-124	379 et 391, route De Lotbinière / Clôture en cour avant / Lots 1 546 680 et 2 325 511 / Zone A-836
CCU n° 21-09-126	606, boulevard Harwood / Construction d'une habitation mixte (H5) / Lot 1 544 574 / Zone H5-755

CCU n° 21-09-128	48, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 140 / Deux enseignes au mur / Lot 2 437 689 / Zone C3-301
CCU n° 21-09-129	15, rue Louise-Josephite / Enseigne sur poteau / Lots 1 675 457 et 2 801 107 / Zone H2-252
CCU n° 21-09-131	2476, rue Henry-Ford / Modification de l'aire de stationnement / Lot 3 550 789 / Zone I2-644

« ADOPTÉE »

**21-10-874 Dérogation mineure / 149, rue Vivaldi / Localisation d'une piscine hors terre en cour avant secondaire / Lot 4 429 705 / Zone H1-633 / CCU n° 21-09-125**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 149, rue Vivaldi;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-09-125 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 septembre 2021;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 17 septembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, toute personne intéressée pouvait se faire entendre par le Conseil sur cette demande de dérogation mineure par l'entremise d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'également, les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 149, rue Vivaldi, afin d'autoriser une piscine hors terre en cour avant secondaire d'un terrain d'angle dont la cour arrière donne sur un lot intérieur, en dérogation à l'article 2.2.19.1.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui l'interdit.

« ADOPTÉE »

**21-10-875 Usage conditionnel / 115, route De Lotbinière, locaux 100 et 200 / Organisations civiques et amicales dans la zone H3-721 / Lot 1 545 810 / Zone H1-633 / CCU n° 21-09-127**

CONSIDÉRANT une demande d'approbation d'un usage conditionnel à l'égard de l'immeuble sis au 115, route De Lotbinière, locaux 100 et 200;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-09-127 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 septembre 2021;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 17 septembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, toute personne intéressée pouvait se faire entendre par le Conseil sur cette demande d'usage conditionnel par l'entremise d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'également les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande d'approbation d'usage conditionnel;



Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée, à l'égard de l'immeuble sis au 115, route De Lotbinière, locaux 100 et 200, la demande d'approbation d'un usage conditionnel afin d'autoriser l'usage (986) Organisations civiques et amicales faisant partie du groupe communautaire – Institutionnelle et administrative (P2) dans la zone H3-721.

« ADOPTÉE »

**21-10-876 PIIA / 170, boulevard Harwood / Enseignes à plat au mur et sur poteau / Lot 5 331 682 / Zone C2-708 / CCU n° 21-09-130**

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 170, boulevard Harwood;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 21-09-130 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que les enseignes sur poteau ne sont plus autorisées dans la zone C2-708;

CONSIDÉRANT l'article 2.2.20.14.4 du Règlement de zonage n° 1275 qui prévoit qu'aucune modification ne peut être faite sur une enseigne dérogatoire, que ce soit quant à sa construction ou quant à son message;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 170, boulevard Harwood, le projet d'installation d'une nouvelle enseigne à plat au mur, tel que montré au document intitulé : « Présentation Permis », préparé par Enseignes Montréal Néon, en date du 23 juillet 2021;

QUE soit toutefois refusé, pour cet immeuble, le projet de modification du message d'une enseigne sur poteau, tel que montré au document ci-dessus mentionné.

« ADOPTÉE »

**21-10-877 Modification au PIIA / 35, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Construction d'un bâtiment commercial / Lot 6 351 787 / Zones C3-226 et C3-219**

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis a été déposée pour la construction d'un nouveau bâtiment à vocation commerciale;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment aura une superficie de 869 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que les zones C3-226 et C3-219 sont assujetties au Règlement sur les PIIA n° 1277 et que le terrain visé par la demande fait partie du Groupe 4 – Les intersections commerciales régionales;

CONSIDÉRANT que les locaux 120 et 130 avec terrasse sont situés du côté du stationnement;

CONSIDÉRANT qu'il y a une problématique de circulation à même le site et que l'ajout d'un autre bâtiment amènera davantage d'automobilistes sur le site;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des objectifs et la majorité des critères du Règlement sur les PIIA n° 1277 ont été respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 21-07-96 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors d'une réunion tenue le 14 juillet 2021 d'accepter le projet de construction d'un bâtiment commercial sis au 35, boulevard de la Cité-des-Jeunes, tel que présenté dans le document préparé par Groupe Harden en date du 1<sup>er</sup> juin 2021, et ce, aux conditions suivantes :

- que les locaux 120 et 130 avec terrasse soient déplacés du côté du boulevard de la Cité-des-Jeunes vers l'espace vert;
- qu'un nouveau plan de circulation pour l'ensemble du projet « Les Avenues Vaudreuil – Loisirs » soit déposé et approuvé par le Service de l'aménagement du territoire;
- que l'aménagement et la conception des terrasses fassent l'objet d'une présentation et d'une approbation ultérieure;

CONSIDÉRANT la résolution 21-08-688 par laquelle le Conseil refuse ce projet de construction d'un bâtiment commercial, tel que présenté dans le document préparé par Groupe Harden en date du 1<sup>er</sup> juin 2021, afin d'imposer les conditions prescrites par la recommandation du CCU n° 21-07-96 avant l'émission du permis de construction du bâtiment D;

CONSIDÉRANT que le requérant a fait plusieurs modifications au site afin de le rendre sécuritaire et il a déposé un nouveau plan de site;

CONSIDÉRANT que ce plan modifié a été déposé à la séance du plénier du 30 août 2021;

CONSIDÉRANT que le Conseil est favorable à la localisation des terrasses telle que proposée; mais refuse d'entériner le projet tant que le plan de circulation ne correspond pas à leur attente qui est que soit fermée la sortie centrale;

CONSIDÉRANT que le requérant, suite à une rencontre avec les représentants municipaux, a engagé le firme Cima+ afin de réaliser une étude de circulation du site;

CONSIDÉRANT que l'étude de circulation a fait l'analyse de quatre scénarios d'accès au site, et que, selon l'étude, la recommandation de fermer la sortie existante engendre les problématiques suivantes :

- accès complexe à l'hôtel via le site du centre commercial, ce qui est difficile à comprendre pour les clients;
- mixité de la circulation des clients et des camions de livraison aux accès;
- virage à gauche des camions lourds au carrefour interne du site;
- entrecroisement des usagers en provenance du giratoire se destinant au cœur du site avec ceux en provenance de l'ouest se destinant au Starbucks;

CONSIDÉRANT les recommandations émises dans l'avis technique en circulation qui mentionnent que les accès au site existants peuvent demeurer les mêmes advenant certaines modifications à l'aménagement du site;

CONSIDÉRANT que le requérant a dûment signé des baux avec ses locataires, qui le lient légalement, entre autres, aux accès et stationnements du centre commercial existant;

CONSIDÉRANT que le requérant a répondu aux préoccupations du CCU et du Conseil concernant les enjeux de la circulation sur le site avec l'avis technique de circulation et il a été démontré que la recommandation du changement de localisation des terrasses par les membres du CCU présentait plusieurs contraintes pour les futurs utilisateurs;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté ce projet de construction d'un bâtiment commercial sis au 35, boulevard de la Cité-des-Jeunes, tel que présenté dans le document de présentation du CCU du 14 juillet 2021 et selon les recommandations et le plan de circulation du scénario 1 se trouvant dans le document « *Avis technique en circulation – Projet Avenue Loisirs à Vaudreuil-Dorion* », produit par la firme Cima+, daté du 16 septembre 2021 ainsi que du plan de terrasse daté du 20 août 2021.

« ADOPTÉE »

**21-10-878    Ordre de changement n° 4 / Appel d'offres n° 401-110-21-46 / Entrepreneur général / Travaux de réaménagement du parc Lorne-Worsley**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 4 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de réaménagement du parc Lorne-Worsley - appel d'offres n° 401-110-21-46 » totalisant un montant de 21 299 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

**21-10-879    Proclamation / Année du Jardin 2022**

CONSIDÉRANT que l'Année du jardin 2022 marque et célèbre le centenaire du secteur de l'horticulture du Canada;

CONSIDÉRANT que les jardins et le jardinage contribuent à la qualité de vie des citoyens de la Ville et de ses communautés en créant des endroits sains pour rassembler les gens;

CONSIDÉRANT que l'Année du Jardin 2022 mettra en valeur et célébrera l'importante contribution des jardinières et jardiniers, de nos organisations locales de jardinage, des professionnels de l'horticulture et des entreprises horticoles locales qui contribuent à la culture jardin et l'expérience jardin de notre Ville;

CONSIDÉRANT que les jardins et les activités de jardinage ont aidé à relever les défis sans précédent de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que les Fleurons du Québec en collaboration avec le Conseil canadien du jardin, invitent toutes les municipalités à célébrer l'Année du Jardin 2022;

CONSIDÉRANT que la Ville pose déjà plusieurs actions pour promouvoir le jardinage avec l'obtention d'une classification de quatre fleurons auprès de la corporation des Fleurons du Québec, l'obtention de la certification Ville amie des monarches et l'implantation de quatre jardins communautaires et trois aménagements comestibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté la Politique environnementale 2018-2022 qui a entre autres comme objectif de favoriser l'autonomie alimentaire et de conserver et préserver la biodiversité;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté la Politique familiale 2021-2025 qui a pour objectif de faciliter le démarrage des projets de jardins communautaires/forêts nourricières;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté la Planification stratégique 2020-2025 dont l'une des aspirations est d'être une communauté active et en santé avec comme objectif d'encourager une offre alimentaire saine et diversifiée, incluant l'agriculture urbaine;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le Comité Environnement lors d'une réunion tenue le 14 septembre 2021 de proclamer l'année 2022, Année du jardin, afin d'assurer la continuité des actions sur la protection des pollinisateurs du territoire et le maintien de la qualité de vie de ses citoyens;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

De PROCLAMER l'année 2022, Année du jardin en célébration de la contribution des jardins et du jardinage au développement de notre pays, de notre Ville et la vie de nos citoyens et citoyennes en termes de santé, de qualité de vie et de défis environnementaux;

QUE le samedi 18 juin en 2022, soit reconnu comme la Journée du jardin à Vaudreuil-Dorion comme legs de l'Année du jardin 2022 du Canada;

QUE Vaudreuil-Dorion s'engage à être une Ville amie du jardin qui appuie le développement de sa culture jardin et est fière d'avoir plusieurs aménagements horticoles sur son territoire ainsi que d'offrir quatre sites de jardins communautaires à ses citoyens;

QUE toutes les municipalités du Québec et du Canada soient invitées à proclamer et à promouvoir l'Année du jardin 2022;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Fédération canadienne des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

« ADOPTÉE »

**21-10-880 Adoption de premier projet / Règlement 1275-300 / Stationnement dans la cour avant / 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril / Véhicule-outil pour le déneigement**

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation peut être remplacée ou être accompagnée d'une consultation écrite en vertu des décrets et arrêtés ministériels en vigueur;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-300 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de permettre, du 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril, le stationnement dans la cour avant d'un véhicule-outil pour le déneigement d'un poids n'excédant pas 7 000 kg »

soit adopté;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de l'assemblée publique de consultation et de déterminer les modalités de la consultation écrite conformément aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 et, qu'à cet effet, il publie l'avis requis;

QU'une copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**21-10-881 Avis de motion / Règlement 1275-300 / Stationnement dans la cour avant / 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril / Véhicule-outil pour le déneigement**

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de permettre, du 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril, le stationnement dans la cour avant d'un véhicule-outil pour le déneigement d'un poids n'excédant pas 7 000 kg.

**21-10-882 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement 1806-03 / Stationnement (RMH 330) / Dispositions relatives aux interdictions de stationnement et d'arrêt sur l'avenue André-Chartrand et les rues du Chanoine-Groulx, Durocher, Marquis, des Muguets, Ouimet, Valois et Viau**

La conseillère M<sup>me</sup> Josée Clément dépose le projet de règlement n° 1806-03 modifiant le Règlement de stationnement n° 1806 (RMH 330) afin prévoir les dispositions relatives aux interdictions de stationnement et d'arrêt sur l'avenue André-Chartrand et les rues du Chanoine-Groulx, Durocher, Marquis, des Muguets, Ouimet, Valois et Viau et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**21-10-883 Adoption / Règlement n° 2005-11 / Fonds de roulement**

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 2005-11 a été déposé à une séance extraordinaire tenue le 27 septembre 2021;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 2005-11 intitulé :

« Règlement aux fins d'augmenter le montant du fonds de roulement de la Ville de Vaudreuil-Dorion de 2 000 000 \$ à même une partie du surplus accumulé non affecté de son fonds général ».

« ADOPTÉE »

**21-10-884 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1771-01 / Chiens / Parc nature Harwood**

La conseillère M<sup>me</sup> Céline Chartier dépose le projet de règlement n° 1771-01 modifiant le Règlement complémentaire au Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens n° 1771 afin d'y ajouter une disposition autorisant la présence d'un chien en laisse sur les sentiers du parc nature Harwood et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**21-10-885 Adoption / Règlement n° 1275-298 / Zonage / Modification de certaines dispositions de la grille des usages et normes de la zone I1-131 qui sont autorisés dans la classe d'usage « Industrie mixte (I2) »**

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 7 septembre 2021 le premier projet de règlement n° 1275-298 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 20 septembre 2021 à 19 h et qu'elle a été accompagnée d'une consultation écrite tenue du 10 au 20 septembre 2021, et ce, conformément aux décrets et arrêtés ministériels en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 20 septembre 2021 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire, approbation ou opposition n'a été reçu;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 20 septembre 2021 un second projet de règlement identique au premier;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-298 intitulé :

« Règlement modifiant la grille des usages et normes de la zone I1-131 du Règlement de zonage n° 1275 afin de permettre les agences d'assurances et courtiers en transport lourd de la classe d'usage « Industrie mixte (I2) » ».

« ADOPTÉE »

**21-10-886 Autorisations de la Direction générale**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 22 septembre 2021.

« ADOPTÉE »

**21-10-887 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**21-10-888 Période de questions – Citoyens**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**21-10-889 Levée de la séance**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 53 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier